



Le bulletin de l'association

N°282 septembre 2015

ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE RÉGION MIDI-PYRENEES

Cher(e)s camarades,

En ces temps de vacances, un des objectifs majeurs est de ne pas bronzer « idiot ». Pour satisfaire à cette louable ambition, j'ai donc emporté dans mes bagages deux des dernières publications de l'Institut « Esprit de Défense » et « Défendre la France au XXIème siècle ». Je vous recommande la lecture de ce dernier ouvrage (Editions Economica - 316 pages). Il s'agit de contributions courtes en sept chapitres qui ont pour objectif de mieux faire comprendre la Défense à un public non initié en prenant en compte les deux derniers livres blancs et les évolutions du contexte stratégique mondial.

Le substrat de cette somme d'analyses est que nous vivons aujourd'hui dans un monde « apolaire » ; sans pôle réel de puissance ; soit parce que les USA n'ont plus les moyens ou la volonté d'être les gendarmes de la planète soit parce que les grandes puissances émergentes - Chine en particulier - pratiquent une politique de non ingérence dans les affaires des autres, pour des intérêts économiques bien compris ; le tout sur fond de conflits intra-étatiques sur lesquels la diplomatie et le droit onusien ont peu de prise.

Il en résulte une absence de représentation claire sur le devenir du monde. Dans cette instabilité latente, la France, au regard de son Histoire et ce qu'elle représente, a un rôle à jouer qui s'appuie doublement sur son autonomie stratégique, sa capacité à fédérer pour peser sur les affaires du monde et garantir en retour sa sécurité ... Mais pour cela il lui faut user avec intelligence et discernement de moyens limités.

Un court chapitre a retenu mon attention « la guerre en chiffres ». On y apprend que « rapporté à la population mondiale, le risque de perdre sa vie dans un conflit est de 0.0016 % alors que ce chiffre était 17 fois plus élevé en 1950 ». Idem pour les autres exemples pris (guerres civiles, réfugiés extérieurs ...) qui constatent une déflation du chiffre des victimes liées aux conflits... alors pourquoi cette impression généralisée d'une hausse de la violence que les chiffres ne corroborent pas tout à fait ? Médias, chaînes TV en continu, remplissage des bulletins d'info par des spécialistes « éclairés », réseaux sociaux, analyses démagogiques des politiques ?... Autant de caisses de résonance qui amplifient la réalité au travers de nos représentations mentales avec pour conséquence un climat anxigène accentué par un environnement économique difficile.

Par ses attentats à répétition, là où on ne les attend pas, susceptibles de menacer n'importe qui, n'importe où, n'importe quand, le terrorisme jihadiste a compris tout l'intérêt de cette hyper médiatisation de la réalité ; surtout qu'elle est accompagnée aujourd'hui de ces flux migratoires venus du Sud que l'opinion publique amalgame confusément à la menace terroriste.

Bien sur qu'il faut combattre cette brutalisation ... mais en gardant raison au risque de dérives politiques et sociales dommageables pour notre cohésion nationale. Mais nous le savons, la sécurité d'un pays ne dépend plus totalement de sa puissance militaire et appelle des stratégies adaptés aux nouvelles menaces. Alors, je m'interroge. Face à cet infléchissement de l'Histoire rempli d'incertitudes que doit faire modestement une Association régionale IHEDN ? Que peut-elle faire qu'elle ne fasse déjà ? Faut-il parfois remettre en cause un train-train routinier ?

L'assemblée plénière de rentrée du 19 septembre décidera des objectifs de l'année. **J'aimerais qu'à l'occasion de ce moment privilégié les uns et les autres s'expriment sur ce que doivent être nos priorités.** Bon nombre de camarades ont un passé ou un présent professionnel qui les ont mené à côtoyer des choses difficiles, voire dangereuses. Cette expérience, cette ossature de vie ne peuvent être que bénéfiques pour notre réflexion commune. Alors réfléchissons ensemble et avançons !

Yves CABROL PRESIDENT AR 19 – Midi-Pyrénées

ASSEMBLEE PLENIERE du 27 juin 2015

Notre dernière assemblée plénière de rentrée a eu lieu le samedi 27 juin 2015 à la préfecture en présence de Madame Segara représentant le président du Conseil Régional. Après le mot d'accueil prononcé par Yves CABROL, la matinée s'est déroulée en deux temps :

- 9 h00 : informations générales, présentation des nouveaux entrants et des rapports établis par les 6 groupes de travail
- à 11h : Conférence de Nicole BELLOUBET – membre du Conseil Constitutionnel
«Conseil Constitutionnel et Défense»

PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE PLENIERE

ASTIÉ Michel	GLEIZE Georges
BEAUVOIS Marc	GLEIZE Nicole
BERNADET Michel	GROS Jean-Jacques
BERTHOU Evelyne	HUMBERT Michelle
BILLETORTE David	JOLIVET Xavier
BONNET Jean-Luc	KHAZAL Marie-Claire
BOUSQUET Bernard	KHOUNOUGOUS Anicet
BOUSQUET Michel	KNEPPER
BRAULT-NOBLE Françoise	LAFFORGUE Bernard
BRIDAULT Florent	LAMARQUE Alice
BRIHOUM Malik-François	LAPLANE François
CABROL Yves	LAVOILOTTE Michel
CALDERARA Yves	LE BASTARD France
CALVET Laurent	LEFRANCOIS Jean Marie
CHENEL Stéphane	LE GOFF Alain
CHEVALLIER Hubert	LEMMET Jean-Louis
COULOMB Edith	LESCOFFIT Sophie
CREPIN- LEBLOND Henri	MARICHY Jean-Pierre
CRESPI Yaël	MASSOU Michel
CROUAIL Arlette	MAZEL Robert
CUTTIER Martine	Mme MOUTON-DUBOSC
DALY Patrick	NOËL Thierry
DARNEY Thierry	OLLE Jacqueline
DAZET-BRUN Philippe	PECHAMAT Jacques
DELTOUR Didier	PECH Yannick
de PELLEGARS Philippe	PECHIN Michel
de VEYRINAS François	REME Jean-Michel
DOUMERC Jean-Louis	ROUX-GRANADEL Annie
DUBON Christian	SARDA Jean
ENJALBAL André	SALMON Michel
ESCRIVA Hubert	SCHOUVER Renaud
ESTIVALS Jacques	SEGHAIRIA Claudine
FERRAND Jean-Jacques	SOUILLARD Paul
FERRET Jean-Noël	TARABBIA Pierre
FERVEL Bruno	VALLON Christian
FLECHER Dominique	VIDAL Michel
FOISSAC Denis	VU TONG Dominique
GANNAC Michel	WELTE Anne-Catherine
GLEIZE Emmanuel	77 présents – 21 excusés

THEMES D'ETUDES – AGENDA 2015 – DATES A RETENIR

Thème National : voir page3

Thème de l'AR 19 – Toulouse Midi-Pyrénées :

« Laïcité et liberté d'expression » ? ou
« Europe et Méditerranée : enjeux, alternatives, perspectives »

- Mercredi 09 septembre : CODIR
- Samedi 12 septembre : pique-nique
- Samedi 19 septembre : **Plénière de rentrée**
- Jeudi 12 novembre : CODIR
- Vendredi 20 novembre : **Forum National des Etudes à Lyon** - Université LYON 2
- Samedi 28 novembre : **Plénière**
- Janvier 2016 : **colloque Aéro 14-18**

BRÈVES :

Le général **Olivier SALAÜN** est nommé chef de la Division Préparation Opérationnelle de l'EM du commandement des forces terrestres à Lille.

Notre président l'a salué avant son départ et l'a remercié pour l'intérêt manifesté aux activités de l'Association.

Il est remplacé par le général **Eric BELLOT des MINIERES** (Biographie jointe en page 8) qui sera notre invité à la plénière du 19 septembre.

le général de gendarmerie **Alain PIDOUX** a rejoint l'Administration Centrale.

Il est remplacé par le général **Bernard CLOUZOT** qui vient de cette même administration où il était chargé de mission chef du pôle « Stratégie et Conduite du Changement » au cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie.

Notre camarade François ICHER est le nouveau référent « Défense » nommé par Madame la Rectrice pour l'Académie de Toulouse.

NOTRE PROCHAIN RENDEZ – VOUS

ASSEMBLEE PLENIERE le samedi 19 septembre 2015 à 09 h 00

Salle Alain BIDOU – Préfecture de région - Place Saint-Etienne à Toulouse

à 11h 00 conférence par Arnaud LE MAOUT sur les drones

RÉSUMÉ de la conférence du 27 juin 2015 – « Conseil Constitutionnel & Défense » par Nicole BELLOUBET - Membre du Conseil Constitutionnel

Pour Jean-Jacques ROUSSEAU, « **la Loi est l'expression de la volonté générale** » ; c'est ce que font les députés en la transcrivant. Le général De Gaulle, méfiant vis-à-vis du législatif et des partis politiques, met en place le contrôle du Parlement en créant le Conseil Constitutionnel.

Cette forme « d'encadrement » a pour objet de vérifier que les lois votées restent dans le cadre strict de la Constitution. Ainsi il convient d'ajouter « **dans le respect de la Constitution** » à la phrase de J-J. Rousseau pour définir l'approche « gaullienne » du législatif.

Composé de 9 membres irrévocables et non renouvelables nommés par tiers (3 nommés par le Président de la République, 3 par le Sénat et 3 par l'Assemblée Nationale) auxquels il convient d'ajouter les anciens présidents de la République qui sont membres de droit, le C.C. a pour activité principale la vérification de la conformité des Lois à la Constitution mais aussi les Traités (ex : celui de Maastricht).

Le C.C. est aussi le juge pour les élections nationales avec 2 missions essentielles : le contrôle de la régularité des opérations électorales et le contrôle du financement des campagnes électorales. Mais depuis quelques années son champ d'action et ses missions ont été étendus.

Si la mission première consiste à vérifier la loi dans la procédure et sur le fond, en 1974 le C.C. connaît sa première révolution. Elle consiste à examiner le contenu de la Loi à deux moments différents. Par un contrôle à priori, le délai imparti est alors d'un mois pour effectuer ce contrôle. Ensuite à posteriori le C.C. intervient après que la Loi ait été votée.

Aujourd'hui il peut aussi être saisi par un groupe de 60 députés ou 60 sénateurs le plus souvent d'opposition. C'est une seconde révolution qui permet aux opposants à un texte de demander son arbitrage.

Enfin en 2008 il connaît sa troisième révolution qui permet à tout citoyen de le saisir directement. C'est ainsi que chaque justiciable en procès peut demander la suspension de celui-ci le temps de vérifier que la Loi qui lui est appliquée est bien conforme à la Constitution. Le mode de saisie s'opère par le biais de la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité). Le C.C. reçoit environ 200 QPC/an.

S'agissant de la Défense Nationale peu de questions lui sont soumises parce qu'elles ne relèvent pas de la Loi (c'est le Président de la République chef des armées, qui est le gardien de la Constitution et non le C.C.). Comme assez peu de Lois concernent la Défense Nationale (aucune sur l'engagement des Armées ni sur les Lois de programmation militaires), le C.C. intervient sur :

- le « secret défense » non sur la manière mais sur la classification des lieux.
- le statut des militaires (exemple du militaire qui souhaite s'investir dans un mandat électif local),
- les sanctions disciplinaires des militaires (arrêts simples et de rigueur).

Aujourd'hui deux évolutions sociétales concernent le C.C.. Il s'agit de la Loi sur le Renseignement et la QPC sur la possibilité d'accès aux données de connexion.

En conclusion la conférencière dira que « *Le droit est le reflet de la Société* » et au regard des évolutions qui ont marqué les dernières décennies, le C.C. est devenu une juridiction sollicitée sur des sujets qui autrefois ne la concernaient pas.

Questions :

- Le C.C. ne fait-il pas doublon avec le Conseil d'Etat ?

Non, le Conseil d'Etat c'est le Conseil d'Etat.

- Modification des exceptions départementales comme celles de l'Alsace-Lorraine qui ne paraissent plus justifiées ? C'est le poids de la tradition qui justifie la situation singulière. Toutefois cela ne veut pas dire non plus que ces textes ne sont pas modifiables.

- Quelle est la procédure pour introduire une QPC ? Ce sont les Cours Suprêmes (Cassation ou Conseil d'Etat) qui assurent le filtre. Toutefois leur rôle n'est pas non plus de faire « bouchon ».

- Loi sur le renseignement. Habilitation des membres du C.C. au « Secret Défense » ?

Dans ce domaine, le rôle du C.C. est plus abstrait que réel et la question ne se pose pas vraiment.

- Défense des droits & libertés des citoyens – Hésitation des Cours Suprêmes de diffuser les QPC pour saisir le défenseur des droits.

Il peut y avoir danger de conflit avec le Conseil Européen des droits de l'homme qui couvre 49 Etats. Grande prudence du C.C. qui pourrait se faire rappeler à l'ordre.

Notes prises par Florent Bridault



Département de la formation
des études et de la recherche

SESSIONS NATIONALES THEME D'ETUDE ANNUEL : SECURITE ET PUISSANCE

Puissance et sécurité ont longtemps été associées. Pour les praticiens comme pour les théoriciens de l'action extérieure, la puissance était la garantie de la sécurité dans un environnement international anarchique. Le diplomate et le soldat étaient ainsi les deux représentants symboliques de l'action extérieure des Etats dont « la politique est toujours politique de puissance ». « Objectif premier des Etats » selon Morgenthau, la puissance servait alors d'instrument d'équilibre (la balance of power) entre les intérêts concurrents des Etats qui entretenaient de ce fait des relations ambivalentes fondées tout autant sur la compétition que sur la coopération.

Cette représentation de l'action extérieure de l'Etat a doublement évolué. Tout d'abord, l'instabilité supposée du système international doit être relativisée du fait de l'obsolescence - du moins provisoire - de la guerre interétatique (ce que confirme a contrario le concept de « guerre hybride » utilisé aujourd'hui dans le cadre du conflit en Ukraine). En second lieu, le pouvoir de commandement interne des autorités de l'Etat est remis en cause par la prise en compte des Etats faillis (Syrie, Libye, RCA...). Les représentations théoriques classiques ont alors été contraintes à tenir compte de cette double évolution en substituant la sécurité à la puissance comme critère déterminant de l'action extérieure des Etats.

Cette transformation radicale des représentations du monde permet d'expliquer à la fois la mise sous contrôle des guerres interétatiques, comme la diffusion des conflits asymétriques qui en résulte. Dans ce nouvel environnement international, la puissance cesse d'être l'arbitre des rivalités interétatiques et devient même problématique dès lors qu'il s'agit d'opposer les armées régulières des puissants aux forces irrégulières, infraétatiques et transnationales à la fois (djihadistes, talibans...). Dans l'environnement stratégique du début du XXI^e siècle, la puissance reste bien sûr un bien rare qui permet à ceux qui peuvent s'en prévaloir d'exercer une influence prépondérante sur les affaires du monde, comme en témoigne les ambitions de nations émergentes qui peuvent accroître leur visibilité internationale comme leur autorité régionale (Inde, Afrique du Sud, Nigeria, Brésil, Turquie...). En ce sens, l'idée d'une possible « impuissance de la puissance » (Bertrand Badie) résiste mal à l'examen. Cependant, cette quête d'influence mondiale ou régionale expose les Etats les plus puissants à une insécurité croissante puisque leurs ambitions les conduisent à intervenir dans des conflits internes (13 conflits infraétatiques étaient internationalisés en 2014 du fait de la présence de forces extérieures aux pays concernés) quand les Etats moins puissants qui s'abstiennent d'intervenir militairement sont finalement moins exposés aux menaces transnationales (terrorisme, cyber-attaques...)

Le thème proposé à la réflexion des auditeurs des sessions nationales de l'IHEDN pour l'année 2015-2016 visera donc à s'interroger sur le lien unissant la sécurité à la puissance dans un environnement où la puissance devenue « structurelle » (S. Strange) ne peut plus être systématiquement envisagée comme la garantie de la sécurité.

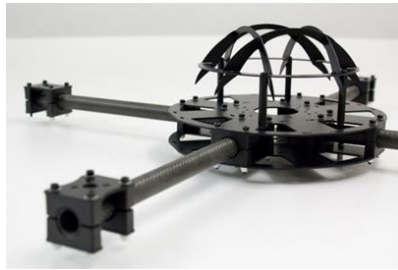
CONFERENCE du 19 septembre 2015



Arnaud LE MAOUT
Ingénieur projet/essais en vol (A350)
Ancien commandant de bord des Forces Spéciales,
Instructeur/Examineur en vol
Pilote de planeur, Pilote de montgolfière 5000h de vol



ETUDE - PRODUCTION - VENTE - MAINTENANCE DE DRONES



Projet de voyage en Afrique du Sud - 21 septembre 2016



Nation arc en ciel, zoulous, or, diamants, Mandela, parc Kruger... autant de mots clés pour l'Afrique du Sud.

A l'automne 2016, nous allons voir, sentir et arpenter ce pays situé à l'extrémité de l'Afrique, pour découvrir un pays grand comme plus de deux fois la France, attachant mais complexe, superbe mais fragile, attirant, mais toujours hanté par les fantômes de son passé.

Nous avons tous vu le film « Invictus » et vibrés à la transformation de l'apartheid en la république multiraciale. En voyant les Hommes, les richesses, les paysages, une flore qui garnit souvent nos salons et une faune sauvage exceptionnelle nous tenterons de comprendre les atouts et les pièges de l'avenir de ce pays qui se veut (et peut être) un modèle pour l'Afrique.

Qu'est-ce que vous ne verrez nulle part ailleurs ?

- ❑ Mille et une fleurs, la région du Cap notamment est considérée comme l'un des 6 "royaumes floraux" de la planète,
- ❑ une faune extraordinaire mammifère ou avifaune, dans des réserves ou des étendues sauvages,
- ❑ un melting-pot de 50 millions d'individus, 11 langues officielles et d'un demi-millénaire de mélanges entre noirs, blancs, métis,
- ❑ une économie essentiellement basée sur l'agriculture et les ressources minières,
- ❑ une architecture qui témoigne de sa diversité culturelle et géographique,
- ❑ des paysages d'une variété et d'une beauté fascinante.
- ❑

Nous atterrirons au CAP. Un tiers du séjour se déroulera dans la province du Cap.

- ❑ La ville du Cap, capitale législative, sa position géographique exceptionnelle, la plus ancienne cité d'Afrique du sud (1652)
- ❑ La table Mountain, haute de ses 1085 mètres et le panorama. La presqu'île du Cap jusqu'au cap de Bonne Espérance et à Cape Point, l'île aux phoques, la colonie de manchots et la réserve du cap de Bonne Espérance où se mêlent les océans atlantique et indien.
- ❑ Kirstenbosch garden : vitrine de la flore endémique et ses protea (fleur symbole du pays), plus de 5000 espèces végétales.
- ❑ Robben Island : l'île aux phoques a surtout servi de prison à des milliers de prisonniers politiques depuis le XVII^e, comme Nelson Mandela, ou encore Jacob Zuma, actuel président d'Afrique du Sud.
- ❑ La route des vins : nichée dans des vallées grandioses, l'Afrique du Sud produit du vin depuis 1659.
- ❑ La ville universitaire de STELLENBOSCH et Franschoek, "le coin français" et son Mémorial, il en reste des noms de fermes : Provence, La Motte ... de familles : de Villiers, Terblanche, Piennard, Joubert, de Klerk ...

Durban, Zwaziland, Mpumalanga, Gauteng

- ❑ Du Cap à DURBAN, en avion, où débarqua Vasco de Gama en 1497, au Kwazulu-Natal, colonie britannique, marchés indiens et des jardins botaniques.
- ❑ Un safari aquatique sur la lagune de sainte Lucie : crocodiles, hippopotames, et autres oiseaux échassiers.
- ❑ Safari en 4x4 dans la réserve HLUHLUWE célèbre pour avoir sauvé le rhinocéros blanc.

Projet de voyage en Afrique du Sud - 21 septembre 2016

- ❑ Traversée du SWAZILAND vers le parc Kruger, royaume rural enclavé, indépendant depuis 1968, climat tropical favorable aux cultures fruitières, réputé pour son artisanat.
- ❑ Parc Kruger : cet immense parc national court sur 350 km, une référence à un homme d'Etat visionnaire, Kruger, qui avait compris que la faune locale avait besoin d'un sanctuaire. Nous irons dans une réserve privée des plus réputées. Trois safaris, une nuit dans un lodge puis le fantastique canyon de la Blyde River.
- ❑ Gauteng, lieu de l'or en zoulou, mines d'or et de diamant et siège des deux plus grandes villes du pays.
- ❑ PRETORIA, capitale administrative de l'Afrique du Sud ; La ville abrite d'imposants monuments afrikaners.
- ❑ SOWETO où ont vécu Mandela, Desmond Tutu, compte 3 million d'âmes, où s'écrit une grande page de l'histoire de l'Afrique du Sud, Musée de l'apartheid.
- ❑ JOHANNESBOURG : hérissée de gratte-ciels d'où nous repartirons de nuit, capitale économique.

=====

Tout n'est pas arrêté à ce jour tant au niveau des visites que de nos rencontres. Néanmoins, les inscriptions pour les avions doivent intervenir sans tarder. Notre séjour doit débuter le 21 septembre 2016, soit au début du printemps austral, et durer 15 jours dont 13 nuits (voyage de jour à l'aller, au retour, voyage de nuit via Amsterdam avec Air France KLM)

Si vous avez des connaissances qui pourraient nous apporter de l'aide, manifestez vous, cela nous aidera à affiner le programme. En tout état de cause, il sera dense, peut-être même fatigant, pour un coût de 3500 euros, tout inclus, (repas, boissons, pourboires, assurance) sur une base de 30 personnes, selon les données économiques connues à ce jour. Un changement significatif des données économiques peut entraîner une révision du prix, cours de l'EURO et du rand, etc.

Versement de 200 euros à l'ordre de l'AR IHEDN lors de la confirmation de l'inscription et 1000 euros en décembre ; si le nombre de volontaires est trop important, une liste d'attente sera établie. Priorité sera donnée aux personnes qui s'investissent pour l'AR. En cas de désistement pour convenances personnelles, perte de la totalité du versement sauf remplacement.

L'Afrique du sud est une énigme, nous allons tenter de percer cette énigme ensemble.

Edith et Jacques.

« I'm the master of my fate, I'm the captain of my soul. » Invictus.

INSCRIPTION AU REPAS

NOM Prénom

Participera au repas du **19 septembre 2015**, au restaurant « **Si Bémol** » Place Dupuy à Toulouse.

Sera accompagné de personne(s).

Règle en conséquence la somme de 29 €uros x = €EUROS.
(Chèque à libeller à l'ordre de l'I.H.E.D.N. - TOULOUSE).

Inscription reçue par écrit jusqu'au **15 septembre 2015**
(à adresser au bureau de l'IHEDN au 6, rue du Lt-colonel case n°4 - 31000 Toulouse).

Ou par téléphone à **Michel SALMON** (Tél. 05.61.59.76.74)

Attention : nous ne prendrons plus de réservation le matin de nos réunions.

Fait à le

PERMANENCE DE L'AR 19

La permanence de l'association se tient tous les lundis de 14 h à 16 h à l'Hôtel DURANTI - 3^{ème} étage
au 6, rue du Lt-colonel PELISSIER - 31000 TOULOUSE - Tél/Fax : 05 61 22 78 13 mail : ihedn.ar19@orange.fr

Et n'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet : www.aa-ihednmidi-pyrenees.org

BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL de Brigade Eric BELLOT des MINIÈRES



Marié, père de 4 enfants, le général de brigade (Terre) Éric Bellot des Minières est âgé de 51 ans.

Il intègre l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr COETQUIDAN en 1984 (promotion général MONCLAR), puis choisit de servir dans l'infanterie. Après une année de formation à l'Ecole d'application de l'infanterie de MONTPELLIER (1987 - 1988), il rejoint Calvi et sert au 2^{ème} régiment étranger de parachutistes de 1988 à 1995 comme chef de section, officier adjoint et commandant de compagnie.

Durant cette période il participe aux opérations menées au Tchad (Epervier 1988-1989, Guépard 1990), à Djibouti (Gdoria 1991, Iskoutir 1992, 1993), au Rwanda (Noroît, 1991-1992), en Somalie (Restore Hope, Oryx, 1992-1993), en République Centrafricaine (EFAO, 1994-1995).

Il est promu capitaine en 1991.

En 1995, après une scolarité de 6 mois au diplôme d'état-major à Compiègne, il prépare l'enseignement militaire supérieur du second degré comme instructeur de tactique à l'école des transmissions de Laval de 1995 à 1997. Il est promu au grade de chef de bataillon en 1996.

Elève à l'École nationale supérieure des techniques avancées de 1997 à 1999, il suit ensuite les cours du collège interarmées de défense (7^{ème} promotion) à Paris de 1999 à 2000.

Promu au grade de lieutenant-colonel en 2000, il rejoint alors Calvi comme chef du bureau opérations et instruction du 2^e régiment étranger de parachutistes. Il participe alors à l'opération « Trident » au Kosovo (2001).

Entre 2002 et 2006, affecté à Paris au bureau systèmes d'armes de l'état-major de l'armée de Terre comme officier de synthèse de fonction, il conçoit et coordonne la réalisation physico-financière de l'équipement de l'armée de Terre dans le domaine de l'infanterie. Il est promu au grade de colonel en 2005.

En juin 2006, il rejoint le cabinet du ministre de la défense où il sert en tant qu'adjoint du « pôle activités emploi » puis comme adjoint de la cellule « préparation de l'avenir ».

De juin 2008 à août 2010, il commande le 2^{ème} régiment étranger de parachutistes à Calvi avec lequel il est engagé en Afghanistan au cours du premier semestre 2010.

De septembre 2010 à juillet 2011, il est auditeur de la 60^{ème} session du Centre des Hautes Etudes Militaires et de la 63^e session de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

De juillet 2011 à mai 2014, il sert à l'état-major des armées au sein de la sous-chefferie plans-programmes (division « cohérence capacitaire »). Il y occupe la fonction de secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle de 2012 à 2014.

Nommé général de brigade le 12 juin 2014, il est désigné pour prendre le commandement de la force Sangaris en République Centrafricaine le 17 juin.

Du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 il commande la 1^{ère} brigade mécanisée.

Le 1^{er} août 2015, il prend le commandement de la 11^{ème} brigade parachutiste, les fonctions de commandant la base de Défense de Toulouse-Castres, de délégué militaire départemental de la Haute-Garonne et de commandant d'armes de la garnison interarmées de Toulouse.

Le général des Minières est officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite et titulaire de la croix de la valeur militaire.